



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.
Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.007 :
Objet : Finances : Compte administratif 2013 – Budget Principal

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ESNAULT, Maire, délibérant sur le compte administratif 2013, budget principal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	2 453 978.29	3 002 807.24	548 828.95
	INVESTISSEMENT	1 793 623.26	1 680 514.55	-113 108.71
	TOTAL	4 247 601.55	4 683 321.79	435 720.24
REPORTS DE L'EXERCICE 2012	FONCTIONNEMENT		416 485.15	
	INVESTISSEMENT	347 035.21		
RESULTAT CUMULE SANS RAR	FONCTIONNEMENT	2 453 978.29	3 419 292.39	965 314.10
	INVESTISSEMENT	2 140 658.47	1 680 514.55	-460 143.92
	TOTAL	4 594 636.76	5 099 806.94	505 170.18

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARTICLE 3 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARTICLE 4 : ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Unanimité

**Pour extrait conforme
Le Maire,**

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT-VINCENT" and "1963" around a central emblem. The signature is written over the stamp and extends to the left.



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14*

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.008 :

Objet : Finances : Compte administratif 2013 – Budget assainissement

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ESNAULT, Maire, délibérant sur le compte administratif 2013, budget assainissement, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATION DE L'EXERCICE	EXPLOITATION	53 128.00	96 537.45	43 409.45
	INVESTISSEMENT	78 949.21	73 433.51	-5 515.70
	TOTAL	132 077.21	169 970.96	37 893.75
REPORTS DE L'EXERCICE 2012	EXPLOITATION		280 762.15	
	INVESTISSEMENT	27 592.85		
<u>RESULTAT CUMULE SANS RAR</u>	EXPLOITATION	53 128.00	377 299.60	324 171.60
	INVESTISSEMENT	106 542.06	73 433.51	-33 108.55
	TOTAL	159 670.06	450 733.11	291 063.05

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARTICLE 3 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARTICLE 4 : ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Unanimité

**Pour extrait conforme
Le Maire,**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE ST-AMAND-LES-EAUX" around the top and "17100 ST-AMAND-LES-EAUX" around the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a lion and a cross.



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14*

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON) M. Florent GUILLON, M. Francis
HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.009:

Objet : Finances : Compte administratif 2013 : Budget SPIC

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ESNAULT, Maire, délibérant sur le compte administratif 2013, budget SPIC, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATION DE L'EXERCICE	EXPLOITATION	30 611.16	48 457.09	17 845.93
	INVESTISSEMENT	23 238.75	44 349.67	21 110.92
	TOTAL	53 849.91	92 806.76	38 956.85
REPORTS DE L'EXERCICE 2012	EXPLOITATION		17 719.07	
	INVESTISSEMENT	18 691.67		
RESULTAT CUMULE SANS RAR	EXPLOITATION	30 611.16	66 176.16	35 565.00
	INVESTISSEMENT	41 930.42	44 349.67	2 419.25
	TOTAL	72 541.58	110 525.83	37 984.25

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARTICLE 3 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARTICLE 4 : ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Unanimité

**Pour extrait conforme
Le Maire,**

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Schaumbourg' and '1911' around a central emblem. To the right of the stamp, there is a handwritten letter 'C'.



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux
ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON, M. Florent GUILLON, M. Francis
HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.010 :

Objet : Finances : Compte de gestion 2013 : Budget principal

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2013** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2013**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que **les opérations sont régulières**

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2013** au 31 décembre **2013** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice **2013** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2013** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAULT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GULLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.011 :

Objet : Finances : Compte de gestion 2013 : Budget assainissement

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2013** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2013**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que **les opérations sont régulières**

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2013** au 31 décembre **2013** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice **2013** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2013** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.012 :

Objet : Finances : Compte de gestion 2013 : Budget SPIC

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2013** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2013**,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que **les opérations sont régulières**

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2013** au 31 décembre **2013** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice **2013** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2013** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux
ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLOIN,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.013 :

Objet : Finances : Affectation du résultat 2013 : Budget principal

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif pour l'exercice 2013, approuvé par délibération n° 2014.007 du conseil municipal de ce jour,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : CONSTATE un excédent de 965 314.10€ à la section de Fonctionnement, et DECIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section Fonctionnement	002 – excédent antérieur reporté	505 170.18€
Section Investissement	1068 – excédent de Fonctionnement	460 143.92€

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GULLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.014 :

Objet : Finances : Affectation du résultat 2013 : Budget assainissement

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif pour l'exercice 2013, approuvé par délibération n° 2014.008 du conseil municipal de ce jour,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : CONSTATE un excédent de 324 171.60€ à la section d'Exploitation, et DECIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section d'Exploitation	002 – excédent antérieur reporté	291 063.05€
Section Investissement	1068 – excédent d'Exploitation	33 108.55€

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLOIN,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.015 :

Objet : Finances : Affectation du résultat 2013 : Budget SPIC

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Compte Administratif pour l'exercice 2013, approuvé par délibération n°2014.009 du conseil municipal de ce jour,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : CONSTATE un excédent de 35 565.00€ à la section d'Exploitation, et DECIDE de l'affecter aux comptes suivants :

Section d'Exploitation	002 – excédent antérieur reporté	35 565.00€
Section Investissement	1068 – excédent d'Exploitation	0.00€

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.016 :

Objet : Finances : Subvention annuelle ADMR

Monsieur le Maire rappelle qu'une participation communale est versée chaque année pour l'association ADMR de SAINT-AUBIN D'AUBIGNE. De l'ordre de 0.60€ par habitant en 2013, l'ADMR sollicite une augmentation de 2% soit 0.61€ par habitant.

Il est proposé de voter une délibération de principe accordant le versement d'une subvention chaque année sur la nouvelle base de 0.61€ par habitant (chiffre population municipale de l'année).

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : ACCEPTE de verser annuellement une participation de 0.61€ par habitant (chiffre population municipale de l'année de versement soit $0.61 \times 3342 = 2\,038.62\text{€}$ en 2014)

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.017 :

Objet : Personnel : Modification du tableau des effectifs – Recrutement responsable de la bibliothèque municipale

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le tableau des effectifs,
VU le budget de la Commune,

CONSIDÉRANT la mutation de l'agent responsable de la bibliothèque à compter du 10/3/2014,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression du poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à compter du 10/3/2014
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à compter du 5/3/2014

ARTICLE 2 : LAISSE LE SOIN à Monsieur le Maire de notifier l'arrêté individuel à l'agent concerné.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLOIN,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.018 :

Objet : Assainissement : Révision du dimensionnement de la nouvelle STEP

L'étude pour la réhabilitation/extension de la Station d'épuration est au niveau du dossier PRO et la consultation des entreprises devait être lancée. Les étapes réalisées sont les suivantes :

- Dossier Loi sur l'EAU
- Etude de valorisation des boues
- AVP STEP
- PRO STEP

Le projet a été stoppé lorsque la commune a appris le projet éventuel d'installation d'entreprises pouvant rejeter des effluents dans des quantités importantes ; il s'agit de :

- RESTAURIA : Restauration collective, 900 à 1 000 EH, 25 m3/jour. Installation possible à l'Ecoparc
- COOPERATIVE JAPONAISE : Transformation de la Bonite, 10 m3/jour. Installation possible à la ZA La Hémetière.

Etant donné le fort potentiel en emplois, la volonté politique est d'adapter la capacité de la STEP à ces besoins. La réponse des entreprises est attendue courant mars

Dimensionnement de la STEP :

Future capacité : 5000 EH.

Base : ZAC Ecoparc : 140 EH, ZA Hémetière : négligeable (entreprises tertiaires)

Modification de la capacité de la STEP

La capacité de la STEP tiendra compte :

- Des besoins des 2 entreprises ci-dessus en cas d'installation => fin mars, début avril
- Du programme actualisé de la ZAC Ecoparc => 500 EH à confirmer

Le Moe de la STEP devra concevoir la STEP à la rendre « évolutive » si possible pour répondre à une éventuelle installation d'une autre entreprise

La SADIV transmettra :

- le programme actualisé de la STEP
- le dossier Loi sur l'Eau de la ZAC

Conséquences sur Dossier Loi sur l'eau et études

La Mairie prend contact avec la Police de l'Eau pour les informer de la situation et connaître les modalités de modification du dossier Loi sur l'Eau.

Etudes Moe : le Cabinet Bourgois chiffrera le temps à passer supplémentaire pour modifier l'AVP, le PRO et les modifications « Dossier Loi sur l'Eau » dès que les réponses des entreprises seront parvenues.

Etudes de valorisation des boues : la Mairie se rapproche de VALBE.

Conséquences financières

- surcoût d'études
- surcoût de travaux
- baisse de l'aide de l'agence de l'eau

Le dossier est présenté au Conseil Municipal pour valider le principe d'augmenter la capacité de la STEP en fonction des nouveaux besoins. Il sera demandé à la Communauté de Communes de s'engager sur la prise en charge des surcoûts

La convention passée entre les 2 collectivités sera alors modifiée lorsque des éléments plus précis seront connus.

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : VALIDE le principe d'augmenter la capacité de la STEP en fonction des nouveaux besoins.

ARTICLE 2 : DEMANDE à la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné de s'engager sur la prise en charge des surcoûts (études, travaux, baisse de l'aide de l'agence de l'eau).

ARTICLE 3 : DIT que la convention passée entre les 2 collectivités sera alors modifiée lorsque des éléments plus précis seront connus.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

**Pour extrait conforme
Le Maire,**

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Aubigné. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AUBIGNÉ' at the top and 'LE MAIRE' at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux
ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GULLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.019 :

Objet : Finances : Subvention exceptionnelle – EHPAD L'Aubinage

Monsieur le maire dit aux conseillers que l'EHPAD sollicite la commune concernant le versement d'une subvention de 800€ pour l'organisation d'un voyage à DAMGAN pour les résidents.

LE CONSEIL,

VU le budget de la commune,

VU la subvention accordée en 2013 à l'association L'Aubinage Loisirs d'un montant de 400€,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de verser au CCAS une subvention d'un montant de 400€ pour l'organisation d'un voyage à DAMGAN pour les résidents.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAULT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GULLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.020 :

Objet : Finances : Acceptation d'un don fait à la commune

Monsieur le maire dit aux conseillers que dans le cadre de sa dissolution en date du 19/2/2014, et du solde de ses comptes, l'association Les Amis de MICASASA souhaite faire un don à la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ.

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : ACCEPTE le don d'un montant de 500€ fait à la commune par l'association Les Amis de MICASASA, et les en remercie.

ARTICLE 2 : DIT que ce don devra être utilisé dans le cadre des activités de la Maison des jeunes, conformément au souhait de l'association.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14*

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.
Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.021 :

Objet : Élections municipales : Emplacement supplémentaire pour les panneaux électoraux

LE CONSEIL,

VU les articles L.51 et R.28 du Code électoral,
CONSIDÉRANT le nombre d'électeurs sur la commune, à savoir 2613 au tableau du 10 janvier 2014,
CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le maire,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE UNIQUE : DIT qu'un troisième emplacement de panneaux électoraux sera implanté près du rond-point de la rue des Écoles.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux
ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLOIN,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.
Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.022 :

Objet : Finances – Affaires scolaires : Subventions scolaires 2014

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération cadre 2012.54 du 27 mars 2012 fixant les modalités de calcul et de versement des subventions scolaires,
VU le Budget de la Commune,
CONSIDÉRANT les variables ci-dessous pour l'année scolaire 2013-2014,

VARIABLES	Année scolaire 2013-2014
Forfait communal	
Élémentaire	394,92
Maternelle	1074,76
Nombre d'élèves	
Public	
Élémentaire	198
Maternelle	115
Aubigné maternelle	14
Aubigné élémentaire	27
Collège	112
Privé	
Élémentaire	108

Maternelle	80
Cantine	145
Classe de neige	0
Collège	82
Indice de révision	
IPC décembre 2011	125,09
IPC décembre n-1	127,64
Évolution	2,04%

CONSIDÉRANT l'exposé de Madame C. THIBAULT, adjointe,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : VOTE pour l'année 2014, les crédits et subventions aux écoles suivants :

ÉCOLE PUBLIQUE	2013 (en €)		2014 (en €)	
	Maternelle	Élémentaire	Maternelle	Élémentaire
Fournitures scolaires	4987	7062	4620	7954
Livres de bibliothèque	363	867	365	873
Consommables informatiques	508	517	511	520
Livres scolaires		1896		1909
Aides extra-scolaires	1421	3627	1317	3652
Piscine		7200		7200
Parents d'élève		230		232
Classe de voile		1/3 de la dépense sur présentation de factures		1/3 de la dépense sur présentation de factures
USEP	193	193	194	194

ÉCOLE PRIVÉE	2013 (en €)		2014 (en €)	
	Maternelle	Élémentaire	Maternelle	Élémentaire
Fournitures scolaires	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>
Livres de bibliothèque	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>
Consommables informatiques	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>
Piscine	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>	<i>convention</i>
Livres scolaires		816		821
Aides extra-scolaires	875		916	
Cantine	7841		7736	
Classe de neige		6660		0
Classe de voile		1/3 de la dépense sur présentation de facture		1/3 de la dépense sur présentation de facture
Parents d'élève		230		232
UGSEL	193		194	

COLLÈGES	2013 (€)		2014 (€)	
	Amand Brionne	Saint Michel	Amand Brionne	Saint Michel
Association sportive	725	897	692	1014
Foyer socio-culturel	725		692	

ARTICLE 2 : VOTE pour l'année 2014 les subventions suivantes :

	2013	2014
MFR	362	364
Amicale laïque	362	364

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2014.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux
ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLOIN,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.
Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.023 :

Objet : Finances –Affaires scolaires : Participation 2014 des communes extérieures aux dépenses scolaires concernant la CLIS de Saint Aubin d'Aubigné

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Madame C. THIBAUT, adjointe,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : FIXE la participation des communes de résidence à la CLIS de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ pour l'année 2014 comme suit :

Forfait communal obligatoire 2013	394.92€
Livres scolaires (coût par élève)	1909/198 = 9.64€
Extra-scolaire Coût par élève	3652/198 = 18.44€
Total facultatif	28.08€
Total général	423.00€

Commune de résidence	Nombre d'élèves	Montant de la participation obligatoire (€)	Montant de la participation facultative (€)	Montant total (€)
ERCE-PRES-LIFFRE	2	789.84	56.16	846.00
BETTON	2	789.84	56.16	846.00
MOUAZE	2	789.84	56.16	846.00
MELESSE	1	394.92	28.08	423.00
CHASNE SUR ILLET	1	394.92	28.08	423.00
MONTREUIL LE GAST	1	394.92	28.08	423.00
SAINTE-MEDARD SUR ILLE	1	394.92	28.08	423.00
TOTAL	10	3949.20	280.80	4230.00

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.024 :

Objet : Finances – Affaires scolaires : Participation 2014 de la commune d'Aubigné aux dépenses scolaires

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Madame C. THIBAUT, adjointe,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : FIXE la participation de la commune d'AUBIGNÉ aux dépenses scolaires pour l'année 2014 comme suit :

Nb d'élèves d'Aubigné		Maternelle	Elémentaire
		14	27
Participation obligatoire	Forfait communal 2013	1 074.76	394.92
	Total obligatoire	15 046.64€	10 662.84€
Participation facultative	Livres scolaires		
	Coût par élève		1909/198 = 9.64€
	Montant		9.64 x 27 = 260.28€
	Aide extra-scolaire	Sortie :	Projet école :
	Coût par élève	1317/115 = 11.45€	3652/198 = 18.44€
Montant	11.45 x 14 = 160.30€	18.44 x 27 = 497.88€	
Total facultatif		160.30€	758.16€
Total obligatoire + facultatif		15 206.94€	11 421.00€
Total général		26 627.94€	

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.
Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.025 :

Objet : Finances – Affaires scolaires : Contrat d'association 2014

LE CONSEIL,

VU la délibération 2012.53 du conseil municipal portant renouvellement de la convention passée entre la commune de SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ et l'école Bon Secours, sous contrat d'association avec l'État,

CONSIDÉRANT l'exposé de Madame THIBAUT,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : FIXE le montant pour l'année 2014 à 128 632.16€, versé par fraction mensuelle.

- Part maternelle : forfait communal 2013 * nombre d'élèves maternelle
Soit $1\,074.76 \times 80 = 85\,980.80\text{€}$
- Part élémentaire : forfait communal 2013 * nombre d'élèves élémentaire
Soit $394.92 \times 108 = 42\,651.36\text{€}$

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux
ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.
Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.026 :

Objet : Urbanisme ZAC du Chêne Romé – Avenant à la concession d'aménagement

Suite à la demande des élus au dernier conseil municipal du 25 janvier dernier, la SADIV a transmis une note afin d'apporter les explications nécessaires au versement de 1000 € supplémentaires par lot.

Motifs évoqués :

- Multiplication des actions de communication pour maintenir le rythme de commercialisation.
- Accompagnement des acquéreurs.
- 1000 € = 1 journée 600 € chargé d'opérations et 400 € assistante.
- Augmentation du nombre d'acquéreurs due à la densification horizontale.

Remarques :

- Actions communication identiques à la tranche 1
- Economie réalisée par le non renouvellement de la mission confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre ?
- Tableaux font apparaître Tranche 1
- Si l'on compare les données sur les **Tranches 2 et 3** (annexe 1)
En 2008 : 255 logements prévus
En 2012 : 274 soit **19 logements supplémentaires**

Conclusion de la commission :

Faute d'éléments probants dans la note de la SADIV du 3 février dernier, les élus souhaitent revoir la concession d'aménagement d'origine et vérifier la répartition des bénéfices prévues à l'issue de l'opération.

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission urbanisme,
CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : REFUSE de signer l'avenant à la concession d'aménagement de la ZAC du Chêne Romé proposée par la SADIV.

ARTICLE 2 : DÉCIDE de différer sa décision jusqu'au vote du CRACL 2013 de la ZAC du Chêne Romé, sous réserve de disposer d'éléments chiffrés probants.

Unanimité

**Pour extrait conforme
Le Maire,**

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT-AMAND-MONTROND" and "1830" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux
ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLON, M.
Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.
Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.27 :

Objet : Cadre de vie : Acquisition du désherbeur thermique

Le Parlement a adopté le 23 janvier 2013 une proposition de loi qui interdit les pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020. Cela conforte la direction prise par les élus de SAINT AUBIN D'AUBIGNE de modifier les façons d'entretenir les espaces verts : la mise en place de la gestion différenciée afin de tendre vers le « zéro phyto ». Afin de réussir ce virage, il faut aussi que les services techniques acquièrent du matériel qui facilite l'entretien et particulièrement le désherbage.

Lors de la commission du 4 juillet 2013, la commission avait validé le principe de développer les techniques alternatives pour le désherbage en particulier et de mutualiser ce matériel via le chantier d'insertion Ile et Développement ou la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné.

LE CONSEIL,

VU la délibération n°2013.142,
CONSIDÉRANT l'avis de la commission Cadre de Vie,
CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur BOYER,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'acquérir le désherbeur à vapeur AUXIGREEN II pour un montant de 18 650 € HT, soit 22380€ TTC, ainsi que la remorque pour un montant de 2 763.67€ HT, soit 3 316 € TTC, soit un total de 25 696€ TTC.

ARTICLE 2 : DÉCIDE de mutualiser l'acquisition de ce matériel avec la Communauté de communes du Pays d'Aubigné, et avec ses communes membres par l'intermédiaire du chantier d'insertion Ile-et-développement.

ARTICLE 3 : SOLLICITE une aide financière auprès de l'Agence de l'eau à hauteur de 50% du coût du désherbeur.

ARTICLE 4 : DIT qu'une ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2014 doit être prévue en section d'investissement à l'opération N°15 « Services techniques et matériel roulant », d'un montant de 25 696€ TTC.

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Unanimité

**Pour extrait conforme
Le Maire,**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MAIRIE DE SAINT-AMAND-MACAUX' around the perimeter and '1830' at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux
ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014. 028 :

Objet : Cadre de vie : Diagnostic ONF sur l'état sanitaire des arbres

L'ONF a réalisé un diagnostic de 71 arbres sur le secteur des Courtils et le chêne du lavoir.

Un certain nombre de préconisations ont été faites :

- Interventions en urgence : Abattage sécuritaire de 3 arbres et suppression d'une branche suspendue
- Interventions dans le cadre d'un programme de 2014 à 2017 avec des tailles d'entretien ou de réduction, des abattages sécuritaires ou de gestion.
- Des interventions complémentaires avec un diagnostic approfondi ou des tests de traction.

Les diagnostics complémentaires :

- Inspection en hauteur : 138,00 € HT/arbre
- Inspection racinaire : 138,00 € HT/arbre
- Test de traction : 1 150,00 € HT/arbre

Il est proposé de :

- Réaliser les interventions en urgence. 3 sociétés doivent transmettre un devis (Nature et Jardin, La Jourdanère et Claude Loritte intervenant chez M. De Ternay)
- Mettre en place un programme d'entretien des arbres sur les 3 prochaines années
- Réaliser un diagnostic des autres arbres en 2014/2015 : jardin de la Mairie, bas des Courtils et l'avenue des Chênes
- Réaliser un diagnostic approfondi de 5 arbres suivant les préconisations de l'ONF.

Concernant l'arbre n°19, le diagnostic propose un test de traction ou un abattage sécuritaire en 2014. Etant donné la proximité immédiate d'une habitation, la forte demande des riverains et le risque que le test de traction conclue à l'abattage de l'arbre, il est proposé de le prévoir dans l'abattage sécuritaire de 2014/2015.

De même pour les arbres n°2 et 20, l'ONF suggère un diagnostic par excavation racinaire ou un abattage (sécuritaire ou gestion) ; il est proposé de les abattre sans diagnostic complémentaire pour les mêmes raisons.

Il resterait 4 diagnostics par excavation racinaire (arbres n°14, 28, 44, 56) et 1 diagnostic par inspection en hauteur (n°46) soit un coût de 690 € HT

LE CONSEIL,

VU le diagnostic établi par l'ONF,
CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de réaliser l'abattage sécuritaire des trois arbres n°4, 59 et 63 en 2014, et des trois arbres n°19, 2 et 20 en 2015 sans diagnostic complémentaires.

ARTICLE 2 : DÉCIDE de réaliser un diagnostic des autres arbres en 2014/2015 : jardin de la Mairie, bas des Courtils et l'avenue des Chênes

ARTICLE 3 : Mettre en place un programme d'entretien des arbres sur les 3 prochaines années.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

**Pour extrait conforme
Le Maire,**

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT-DENIS DE LA RIVIERE" and "77100" around a central emblem.



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux
ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GULLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.
Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014. 029 :

Objet : Cadre de vie : Demande au SMICTOM pour l'implantation d'un point d'apport volontaire desservant l'EHPAD et le lotissement du Clos Fleuri

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'interroger le SMICTOM pour l'implantation d'un point d'apport volontaire desservant l'EHPAD et le lotissement du Clos Fleuri.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLOIN,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.030 :

Objet : Bâtiments : Adhésion à ÉNERCOOP

Monsieur JC. HONORÉ présente aux conseillers le projet ENERCOOP.

Face à l'urgence de la situation et à la libéralisation inéluctable du secteur de l'électricité, des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des énergies renouvelables se réunissent au printemps 2004, à la veille de l'ouverture du marché, pour, ensemble, réinventer un modèle éthique et responsable. Ce modèle prendra la forme d'un acteur, qui au-delà de commercialiser de l'électricité, devra répondre aux ambitions suivantes: promouvoir les énergies renouvelables, défendre la maîtrise de la consommation d'énergie, décentraliser la production, offrir à chaque citoyen la possibilité de s'appropriier l'accès à l'énergie.

La SCIC ENERCOOP

En septembre 2005, ENERCOOP naît juridiquement sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Cette structure permet :

- un sociétariat hétérogène, en réunissant autour du même projet des acteurs pouvant avoir des intérêts divergents (producteurs, consommateurs, associations, collectivités locales et salariés de la SCIC), selon un fonctionnement démocratique et transparent répondant à la règle « 1 personne = 1 voix ».
- un réinvestissement de la quasi-totalité des bénéfices au profit des énergies renouvelables (dans de nouveaux moyens de production) et de la maîtrise de la consommation d'énergie grâce à des sociétaires plaçant l'intérêt général au-dessus de l'intérêt particulier.

Dans un objectif de décentralisation de la production et des décisions, l'idée est à terme de répéter ce modèle au niveau local et de réunir élus, consommateurs, producteurs et associations dans une démarche de service public décentralisé. Ce modèle ouvre la possibilité de construire une nouvelle politique énergétique locale plus viable à long terme et plus responsable, pour influencer les choses au niveau national dans un deuxième temps.

Pourquoi devenir sociétaire ?

Le statut de SCIC implique que tout consommateur, particulier ou professionnel, a la possibilité de devenir sociétaire en souscrivant au minimum une part de capital (= 100 €).

Les avantages sont les suivants :

- pouvoir participer démocratiquement aux décisions de la coopérative lors de l'Assemblée générale et élire ses représentants au Conseil d'administration,
- en cas d'exercice excédentaire, une rémunération des parts sociales peut être versée.

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur Jean-Claude HONORÉ, adjoint au Maire,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de devenir sociétaire en souscrivant cinq parts de capital, soit un montant total de 500€.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

**Pour extrait conforme
Le Maire,**

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAYOR OF STAINVILLE' and 'Commune de Stainville' around a central emblem.



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14*

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLOIN,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.031 :

Objet : Marchés publics – Bâtiments : École primaire – porte coupe-feu – Attribution des travaux

LE CONSEIL,

VU le budget de la commune

VU le compte-rendu de la commission d'appel d'offres du 20 février 2014,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de retenir l'offre de la SARL Menuiserie PLIHON pour un montant de 5 412,18 € HT concernant le remplacement des portes coupe-feu de l'École Paul Gauguin – Portes coupe-feu.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLOIN,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.032 :

Objet : Marchés publics – Bâtiments : Proposition d'une mission de maîtrise d'œuvre concernant le bâtiment ex-PMU

I — Définition du contenu de la mission

Dans le cadre du projet de la Commune de Saint Aubin d'Aubigné d'envisager de réhabiliter le bâtiment (ancien bar/pmu) sis 15 rue d'Antrain et à l'angle de l'impasse des trente (en face de la Mairie) composé de 2 niveaux + combles (commerce + logement), de sa mise aux normes accessibilités et sécurités, la mairie souhaite faire réaliser une étude de programmation, fonctionnelle et économique sur cette parcelle situé en plein centre bourg (parcelle AB n°220 — 325 m²) avant de s'engager dans le projet.

Dans ce cadre, la prestation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, composée de Vincent LE FAUCHEUR (architecte DPLG à Rennes) et Gilles DELOURMEL (maître d'œuvre à Saint Aubin d'Aubigné) comprendra :

- La visite du site et du bâtiment à étudier (à partir des plans existants fournis par le Maître d'Ouvrage ou d'un relevé sommaire) pour réaliser son diagnostic.

L'analyse de la faisabilité de la réhabilitation (1 croquis d'aménagement) avec options. La mairie pourra alors déterminer les axes prioritaires de la réhabilitation.

La vérification des obligations réglementaires vis-à-vis des différentes réglementations en vigueur (ERP — Accessibilité — Sécurité — Thermique - ...)

- La description sommaire des travaux à réaliser pour adapter les structures et espaces existants en fonction des grands postes proposés ainsi que l'approche financière permettant de dégager une enveloppe budgétaire pour les travaux.
- Outre la réunion de visite sur place, il est prévu 1 réunion de présentations intermédiaires suivant l'avancement de la mission et 1 réunion finale de présentation de l'étude finale.

II — Montant des honoraires proposés

Mission	Montant
Etude de programmation de réhabilitation de l'ancien Bar/PMU par les maîtres d'œuvre : V. LE FAUCHEUR et G. DELOURMEL	
TOTAL HT :	1 650.00 €
TVA (20%):	330.00€
TOTAL TTC :	1980.00 €

III — Délais de réalisation

- A partir de la visite sur place, comptez :
- 4 semaines pour établir le diagnostic
 - > Réunion de présentation intermédiaire
 - 2 semaines pour la remise du rapport final à la Mairie.
 - > Réunion de présentation finale

IV — Modalités de paiement

Condition de paiement :

80 % de la mission à la réunion intermédiaire
SOLDE à la remise du dossier final

Mode de paiement :

Par chèque ou virement

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : ACCEPTE la proposition d'étude de programmation et de réhabilitation de l'ancien bar PMU des maîtres d'œuvre V. LEFAUCHUER et G. DELOURMEL pour un montant de 1980 € TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,





DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

*Rendu exécutoire par publication le 04 /03 /14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03 /14*

Le Maire



L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux

ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.033 :

Objet : Marchés publics – Bâtiments : Avenant au marché pour la construction d'un espace dédié à l'ALSH – lot électricité et éclairage

Eclairage extérieur :

L'éclairage entre le trottoir et l'entrée de l'ALSH doit répondre à une luminosité d'au moins 20 lux en moyenne sur l'ensemble du cheminement (obligatoire pour répondre à la norme accessibilité des personnes mal voyantes).

Dans le marché étaient prévues 8 bornes de 80 cm de hauteur. Pour des raisons de risque de vandalisme sur ces bornes, il a été demandé à l'entreprise BERNARD ELECTRICITE de chiffrer le remplacement de ces bornes par des candélabres de même type que ceux actuellement installés sur la rue des Ecoles.

D'après l'étude photométrique, il est nécessaire d'installer 3 candélabres pour une plus-value :

- de 3 506,39 € HT pour des candélabres de même type que la rue des écoles
- de 2 931,39 € pour des modèles STREETSAYER marque PHILIPPS

Il a été demandé des précisions à l'entreprise en charge de l'entretien de l'éclairage sur la commune (BOUYGUES ENERGIE SERVICES) :

1/ les modèles STREETSAYER ne sont pas conseillés (résistance du matériel)

2/ BOUYGUES ENERGIE SERVICES va reprendre l'étude photométrique et nous conseiller sur du matériel de façon à réduire le nombre de candélabres.

Il est proposé d'attendre ces informations avant de retenir l'avenant.

Alarme intrusion

L'école est équipée d'une alarme anti-intrusion. L'extension de cette alarme n'a pas été prévue au marché. La plus-value est de 1 161,44 € HT après négociation (initialement 1 713,44 € HT).

Eclairage intérieur

Quelques modifications ont été apportées sur l'éclairage intérieur et l'appareillage (spots leds, va-et-vient) pour un montant de 176,62 € HT.

Soit un montant de l'avenant de 1 338,06 € HT.

Le marché initial du lot électricité s'élevait à de 20 808,49 € HT et passerait à 22 146.55 € HT.

A titre d'information, sur le lot Gros œuvre, l'entreprise COREVA a fait une réduction de 2 000 € HT suite aux différents problèmes rencontrés sur le chantier (problème d'implantation, oubli d'évacuation d'eaux pluviales,...). L'entreprise a repris les malfaçons à sa charge. Mais du fait que cette entreprise avait été retenue particulièrement sur sa note technique au moment de l'attribution des marchés, il avait été demandé une remise sur sa prestation.

LE CONSEIL,

VU le budget de la commune

VU le compte-rendu de la Commission d'appel d'offres du 20 février 2014,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DÉCIDE Valider l'avenant de ALSH – Lot Electricité pour un montant de 1 388,06 € HT (alarme intrusion et éclairage intérieur) et d'attendre les informations complémentaires avant de prendre une décision sur l'éclairage extérieur.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

**Pour extrait conforme
Le Maire,**

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE VILLERS' and a central emblem. The signature is written over the seal and extends to the right.



DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Rendu exécutoire par publication le 04/03/14
et envoi en Préfecture de Rennes le 04/03/14

Le Maire

L'an deux mil quatorze, le 25 février à 20 h 30, les membres composant le Conseil municipal de SAINT AUBIN d'AUBIGNE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 février conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de DIX-SEPT à la Mairie de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M. Pierre ESNAULT, Maire.

PRESENTS : M. Pierre ESNAULT, Maire ;
Mme Chantal THIBAUT, M. Jean-Claude HONORÉ, Mme Laurence LE ROCH,
M. Philippe ROUVIER, M. Rufin THOMAS, Mme Marie-Annick GOUPIL, adjoints ;
M. François BARON, M. Sylvain BOYER, Mme Jeanne HAMON, conseillers délégués
municipaux ;
M. Christian BRIERE, Mme Chantal COLLIN, M. Damien LE FLOHIC,
Mme Joëlle LEGAVRE, Mme Sylvie LEROY, M. Philippe MARÉCHAL, Mme Véronique
ROUX, conseillers municipaux ;
formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt deux
ABSENTS : M. Pierre AUDIC, Serge FRALEUX (pouvoir à F. BARON), M. Florent GUILLON,
M. Francis HARCHOUX, Mlle Manon RESCAN

Secrétaire de séance : M. Damien LE FLOHIC, assisté de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2014.

Ayant constaté que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Délibération n°CM.2014.034 :

Objet : Marchés Publics - Bâtiments : Extension de l'EHPAD – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération 2013.116 du 7 octobre 2013 relative à l'extension des espaces de vie de l'EHPAD Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre,

VU le rapport d'analyse des offres,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement LE FAUCHEUR/ DELOURMEL/ THALEM/ ACOUSTIBEL mené par l'entreprise LE FAUCHEUR, mandataire du groupement, étant donné le résultat de l'analyse multicritères et conformément au règlement de la consultation, pour un montant de 18 22 5€ HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire,